

ASSEMBLÉE NATIONALE7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 968

présenté par
M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en œuvre d'un plan national de prévention de la dépendance.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport Libault publié en 2019 estime qu'entre 2,7 millions et 3,7 millions de personnes deviendront dépendantes dans les prochaines années.

C'est la raison pour laquelle cet amendement prévoit que le Gouvernement remette un rapport au Parlement sur la mise en œuvre d'un plan national de prévention de la dépendance.